



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-09-258 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 49

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philipe MARIGOT, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 23

Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH, Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Emeline BRISSEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Philippe BUISSON, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Hervé ALLOY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE TERRAINS FAMILIAUX : ACQUISITION FONCIÈRE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, en l'absence de Sébastien LABORDE, Vice-président en charge des affaires sociales d'intérêt communautaire de la santé et de l'accueil des gens du voyage,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-37,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-1,
Vu la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté explicitant les caractéristiques des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs ;
Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 1^{er} mars 2023 portant modification des statuts de La Cali,
Vu l'avis de la Direction Régionale des finances publiques n° 2023-33243-51750 en date du 27.07.2023,
Vu le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019/2024), adopté le 1er octobre 2019, qui prescrit, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais, la création de 10 emplacements de terrains familiaux locatifs publics (TLFP) ;

Considérant que La Cali a choisi de réaliser, parmi ces 10 emplacements, 4 maisons de type PLAI Adaptés (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux familles des gens du voyage ;

Considérant que le terrain objet de la présente délibération fait partie du domaine public communal et que donc la Ville de Libourne en est propriétaire ;

Considérant qu'il s'agit d'extraire du domaine public communal une superficie de 800 m² environ (sous réserve du document d'arpentage), rue du Général Monsabert, située en zone UC au Plan Local d'Urbanisme;

Considérant la proposition de la Ville de Libourne de vendre ce terrain au prix de 117 €/m²,

Considérant que cette acquisition est indispensable pour permettre la réalisation du projet cité ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle à créer issue du domaine public communal sise rue du Général Monsabert à Libourne pour une superficie de 800 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) au prix de 117 €/m² auprès de la commune de Libourne ;
- de décider que les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Imputation budgétaire au chapitre 21/2111/524/IBAT/17CN011-2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance